

LE DROIT A LA VILLE AU MAROC

Abdelwahed El Idrissi,

Enseignant-Chercheur à l'Institut National d'Aménagement et d'Urbanisme, Rabat

Le droit à la ville est un concept qui continue à récuser l'urbanisme prescriptif et normatif basé sur une logique fonctionnaliste de zoning qui ne cesse de générer des divisions spatiales et des ségrégations sociales corrélatives. C'est une locution qui stigmatise les déficiences liées aux inégalités urbaines, aux exclusions sociales, aux risques urbains, à l'habitat irrégulier, à la décadence des médinas, etc.

L'intention est de réconcilier le citoyen avec sa ville et y recréer de la vie, de l'espoir, de la solidarité, de la réhabilitation, du lien social. Cette intention interpelle éternellement tous les acteurs, notamment l'Etat et les collectivités territoriales pour une autre gouvernance urbaine susceptible de faire émerger un territoire résilient et inclusif traduisant le droit à la ville et les valeurs tant matérielles que symboliques.

Il est toujours d'actualité de repenser les principes, approches, méthodes et outils de planification et de gestion de la ville, de manière à ne pas sacrifier les facteurs d'intégration, de cohésion sociale, de cohérence spatiale et de durabilité.

1. LE DROIT A LA VILLE : CONCEPT RENOUVELE ET NECESSITE ABSOLUE :

Il est proposé de situer le concept du droit à la ville dans son contexte mouvant et renouvelé avant de le définir comme nécessité absolue, notamment au niveau national.

1.1. Le droit à la ville comme concept renouvelé :

Nombreux sont les courants de pensée et mouvements socio-politiques ayant dénoncé la ville morose qui crée la fracture urbaine et « urbanifie » le citoyen au détriment de son intégration et de son bien-être. On a largement critiqué le dogmatisme articulé autour des formes géométriques et du zonage monofonctionnel imprégnant, durant longtemps, la planification urbaine. En effet, en Europe comme partout en occident, ce

dogmatisme est remis en question¹, alors qu'il conserve son hégémonie à l'échelle nationale.

Le concept du droit à la ville comme unité culturelle, devant entretenir une relation de sérénité et d'harmonie avec ses habitants, renvoie aux protagonistes du courant culturaliste², en urbanisme, qui ont lié la ville avec les besoins spirituels et existentiels de ses habitants. Toutefois, ce concept a pris une autre dimension avec Henri Lefebvre, dans ses livres : "Le droit à la ville" (1968) et "La révolution urbaine" (1970), et avec Manuel Castells dans son ouvrage "La question urbaine" (1972), qui se sont focalisés sur des critiques des modèles urbains générant, entre autres, des disparités socio-spatiales.

Le trait commun de ces auteurs est l'intérêt qu'ils portent à la ville comme une unité organique et une totalité culturelle où l'attrait immatériel prime sur l'allure matérielle. Ils appellent à l'établissement de diagnostics exhaustifs des aspects démographiques, géographiques, historiques, sociaux et bien entendu culturels avant de procéder à la production de la ville. Cette dernière doit annoncer ses lieux conviviaux de rencontres sociales, selon une conception rassurante, et confortable.

Le droit à la ville requiert des logements, équipements publics, espaces socio-collectifs et installations de loisirs et d'ouverture à l'image des valeurs de créativité, de cohésion sociale, de mixité urbaine et de cohérence spatiale. Le lien est fort entre la morphologie urbaine et son contenu social.

Les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD)³ est une forme de renouvellement du concept du droit à la ville. Ils visaient de lutter contre l'habitat insalubre, éliminer l'extrême pauvreté, promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. Quant à l'Agenda 2030, il annonce les caractéristiques

¹ Il y a lieu de citer les textes et chartes internationaux adoptés par les Etats et les collectivités territoriales, à savoir : la conférence de Stockholm, l'agenda 21 du sommet de la terre de Rio, la charte d'Aalborg et d'Aalborg+10, le plan d'action de Lisbonne, les conférences de Copenhague, de Cancún et d'Addis Abeba, l'Agenda du Développement Durable 2030 et ses ODD, l'accord de Paris, le Nouvel Agenda Urbain d'Habitat III et la déclaration de Marrakech.

² Camillo Sitte (1843-1903) et Ebenezer Howard (1850-1948) furent les pionniers et fondateurs du courant culturaliste en urbanisme. D'autres auteurs leur partagent l'approche humaniste de la ville comme, entre autres, Patrick Gedde (1854-1932), Marcel Poète (1866-1950) et Lewis Mumford (1895-1990).

³ OMD : Objectif 1 : Éliminer l'extrême pauvreté et la faim - Objectif 2 : Assurer l'éducation primaire pour tous - Objectif 3 : Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes - Objectifs 4 & 5 : Réduire la mortalité infantile et améliorer la santé maternelle - Objectif 6 : Combattre le VIH / sida, le paludisme et d'autres maladies - Objectif 7 : Assurer un environnement durable - Objectif 8 : Mettre en place un partenariat mondial pour le développement.

d'une ville compétitive, cohésive et durable, en affichant le besoin de développer des aires urbaines durables et résilientes en termes de croissance économique, inclusion sociale et environnement sain. En effet, cet Agenda fait valoir 17 objectifs⁴ dont l'objectif n°11 qui exhorte clairement la communauté internationale à faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables. Cet objectif, tant composite que profond, annonce que le droit à la ville constitue un vecteur de développement humain.

L'Agenda 2063 pris par l'Union Africaine table entre autres sur les villes et les autres établissements humains en vue de donner un nouvel élan à l'Afrique pour qu'elle réalise le plein potentiel de son urbanisation. Il entend stimuler des mutations sociales positives.

Les Etats comme les collectivités territoriales doivent apporter des réponses à l'exclusion, la pauvreté urbaine et les inégalités, qui ne cessent de s'aggraver, s'ils veulent pouvoir réaliser les objectifs de ces Agendas ayant trait à « un développement humain sans exclus dans des villes et agglomérations durables »⁵.

Ce référentiel fixe le cadre stratégique et normatif en matière d'aménagement et d'urbanisme et renferme des concepts récurrents et d'autres renouvelés, mais qui se recoupent, tous, en filigrane en la nécessité de s'approprier du droit à la ville et le faire intégrer dans les documents d'aménagement et d'urbanisme comme dans les programmes et plans d'actions des collectivités territoriales. Il est toujours possible à

⁴ Objectif 1. Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde - Objectif 2. Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable - Objectif 3. Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge - Objectif 4. Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie - Objectif 5. Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles - Objectif 6. Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau - Objectif 7. Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes à un coût abordable - Objectif 8. Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous - Objectif 9. Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation - Objectif 10. Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre - Objectif 11. Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables - Objectif 12. Établir des modes de consommation et de production durables - Objectif 13. Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions - Objectif 14. Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable - Objectif 15. Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité - Objectif 16. Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes à tous aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous - Objectif 17. Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser.

⁵ BAD, OCDE et PNUD : Perspectives économiques en Afrique 2016, Villes durables et transformation structurelle, Éditions OCDE, p.104

travers le projet de développement régional, provincial ou préfectoral (PDR et PDPP) ou encore via le plan d'action communal (PAC) de formuler des initiatives et actions réalisables en faveur de la ville.

1.2. *Le droit à la ville comme nécessité absolue :*

La ville et les risques sociaux constituent, de nos jours, un couple plus que jamais indissociable. La nébuleuse des risques, des incivilités aux violences urbaines, connaît une expansion considérable avec une emprise grandissante, ce qui conduit à des dysfonctionnements profonds pesant sur la ville allant de l'exclusion sociale à la mise en cause de la paix et de la concorde sociale. La ville s'apparente, à un « réceptacle majeur des nouveaux malheurs des temps »⁶.

Actuellement, plus de la moitié de la population mondiale vit dans les villes. Ce chiffre devrait atteindre 66% en 2050 et près de 85% en 2100. La population urbaine sera passée de moins d'un (01) milliard en 1950 à environ six (06) milliards en 2050, et probablement autour de 9 milliards à la fin de ce siècle métropolitain⁷.

Au Maroc comme dans tous les pays du Sud, le siècle précédent était une époque de très grands déséquilibres urbains notamment dans les grandes villes qui ont connu une croissance accélérée et une rupture d'équilibre entre l'explosion démographique et la croissance économique en générant des effets négatifs sur les conditions de vie de la population urbaine.

L'ampleur prise par le phénomène urbain, au niveau national, est tellement énorme que la population urbaine a été multipliée par six depuis 1960. Elle a atteint 20.4 millions d'habitants en 2014. Ladite population urbaine dépassera probablement le cap des 26 millions et 32 millions d'habitants respectivement à l'horizon 2030 et 2050⁸.

Ainsi, la ville a développé une morosité urbaine traduite notamment par le sous-équipement, le sous-emploi, la prolifération de l'habitat insalubre et des profils socio-économiques bas. Dans les métropoles nationales, le taux d'analphabétisme est de

⁶ Claude Chaline : Les politiques de la ville, PUF, 1997, p.3.

⁷ Conférence mondiale des Nations Unies sur la réduction des risques, 2015

⁸ http://www.hcp.ma/Population-du-Maroc-par-annee-civile-en-milliers-et-au-milieu-de-l-annee-par-milieu-de-residence-1960-2050_a677.html

l'ordre de 23,7%, au moment où 9,6%, uniquement, de leur population ont un niveau d'études supérieur contre 6,8% à l'échelle nationale, selon le RGPH de 2014.

De même, le rapport publié par la banque mondiale en 2017 sur le Maroc à l'horizon 2040 a souligné que l'intégration des jeunes dans la société représente un gap à juguler. Avec environ un jeune sur deux âgés de 25 à 35 ans disposant d'un emploi, souvent informel et précaire, ce qui fait que l'insertion des jeunes dans le marché du travail constitue un défi majeur. En moyenne, durant les cinq dernières années (2012-2016), seulement 26.400 nouveaux emplois nets ont été créés chaque année pour une population en âge de travailler (15-65 ans) qui a, elle, augmenté en net de 270.000 par an en moyenne. L'enjeu est décisif parce que si la tendance croissance du début du siècle s'est maintenue, il faudrait au Maroc 65 ans pour atteindre le niveau actuel de développement de la Malaisie, 129 ans pour celui de la Corée du Sud et près de deux (02) siècles pour atteindre celui des Etats Unis.⁹

Si une étude du HCP menée en 2007 avait estimé la classe moyenne à 53% de la population, en utilisant une méthode basée sur la médiane de consommation, le rapport précité fasse une estimation de la classe moyenne au Maroc de l'ordre de 25%.¹⁰

Au vu de ces chiffres, il est nécessaire que le Maroc cherche à juguler ses handicaps structurels et à rattraper les retards cumulés en matière de développement socio-économique. Autant dire que la ville constitue un enjeu tant décisif que fondamental pour relever les défis qui s'amplifient au fil des années.

2. LE DROIT A LA VILLE ET LES VALEURS SYMBOLIQUES :

Au-delà de la matérialité, le droit à la ville s'étend sur les valeurs d'usage et les valeurs symboliques des composantes urbaines.

2.1. *Au-delà de la matérialité :*

Le droit à la ville dépasse l'accès aux logements, équipements et services sociaux de base. Il est au-delà de la matérialité de l'espace physique. Peut-on affirmer que les standards admis par la circulaire n°6362 en date du 05 avril 2005 relative aux normes

⁹ Mémoire économique, publié par la banque mondiale en 2017 sur le Maroc à l'horizon 2040 : capital immatériel et les voies de l'émergence économique in <http://www.banquemondiale.org/fr/country/morocco/publication/morocco-economic-memorandum-2017>

¹⁰ Idem.

minimales à observer dans les opérations de constructions relatives à l'habitat social et celle en date du 14 juin 2010 sont largement controversées. La densité excessive de 230 logements sociaux à l'hectare, la réduction de la hauteur sous plafond et l'exigüité des voies influencent, certes, le coût du produit mais elles remettent en cause l'hygiène, la circulation et la qualité de la vie urbaine. Cette situation laisse augurer des fractions de la population urbaine captive dans des ensembles immobiliers défavorables.

Cette gestion urbaine favorise la reproduction des ségrégations et des exclusions. Elle est animée par une vision mutilée, puisqu'on ne considère pas la ville comme contenant territorial et contenu humain, espace et population, « cadre matériel et unité de vie collective, configuration d'objets physiques et nœud de relations entre sujets sociaux »¹¹.

La règle de droit ou d'éthique doit jouer le rôle de verrou empêchant l'empiétement de l'intérêt privé sur l'utilité publique. A titre illustratif, la servitude non aedificandi de part et d'autre d'une ligne électrique aérienne doit observer une distance d'éloignement de manière à protéger le public des champs électromagnétiques à potentiel cancérigène. Pourtant, la bande de 15 mètres de l'emprise au sol du couloir délimité par les lignes électriques de haute de tension n'a aucun sens. C'est plus un recul symbolique qu'une mesure effective de protection, en l'absence d'un idéal qui met la santé et le bien-être physique, mental et social du citoyen au centre de tous les intérêts. La règle de précaution est recommandée en attente des normes portant sur l'exposition de l'homme aux risques des champs électromagnétiques.

Dans le même sens, doit-on instaurer la règle de l'équipement d'abord pour mieux définir les priorités en matière de conception et de gestion de la ville. Avant d'enclencher le foisonnement des logements et l'entassement des populations, il faut prémunir celles-ci contre la déficience urbaine. Il serait donc question d'amorcer la réalisation des équipements d'infrastructure et de superstructure préalablement ou au moins parallèlement à l'ouverture d'une zone à l'urbanisation suivant un système de conception et de financement. L'équipement doit être considéré comme une assise

¹¹ Yves Grafmeyer : Sociologie urbaine, Armand Colin, 2006, p.8.

structurelle de l'espace à produire qui serait perçu comme unité organique et totalité culturelle. Au-delà de l'aspect matériel d'un édifice à usage public, c'est son attrait productif, cohésif, inclusif voire spirituel qui importe dans la conception de l'urbain.

Ainsi, il faut traiter tant les formes spatiales que les figures sociales de la ville, à l'occasion d'un document d'urbanisme. Les options sont, du moins, à définir, de manière à favoriser les rencontres sociales, et partant la cohésion sociale. L'espace public, la mixité urbaine, les équipements publics et socio-collectifs, les lieux de culte, les aires de sport et de verdure, les repères et symboles urbains, les aménagements de restructuration, de réhabilitation ou de requalification ainsi que bien d'autres éléments sont des ingrédients à prévoir, à réfléchir, à composer pour solutionner, selon les cas, la problématique urbaine posée s'assimilant à une équation complexe à plusieurs variables.

La fonction de l'habitat serait réorganisée en faveur de la cohésion humaine et socio-spatiale. Le logement est à situer par rapport à son contexte plus large d'habitat ; ce dernier est à réfléchir à l'échelle d'une conception urbanistique de la ville comme structure vivante et interactive.

On est plus obsédé par le logement et la voie que par les contenus socioculturels et humains et les besoins y afférents. Faut-il procéder à l'émancipation des outils essentiels de réflexion sur la ville. On doit tabler, ici, sur la dimension collective de la vie sociale et sur la valeur cohésive comme enjeu déterminant dans la production de l'espace urbain.

A-t-on besoin alors de ré-explore les composantes et secrets de la médina marocaine comme système urbain à réinventer et à remodeler en vue de l'adapter aux exigences de la circulation et de l'opérationnalité. Cette question est plus de fond que de forme, du fait qu'il y a lieu de s'atteler à une urbanité aussi bien moderne qu'humaniste.

2.2. *La valeur d'usage et idéaux sociaux :*

Bien entendu, la ville, et tout particulièrement l'espace public, n'accède pas encore au rang de l'idéal social. Il convient de miser la valorisation de l'espace concret, l'espace vécu, dans toute conception urbanistique qui devrait puiser ses symboles, ses repères

identitaires et ses idéaux pour en faire un bien communautaire dans les pratiques socio-spatiales.

La finalité étant d'inculquer progressivement à la conscience collective une véritable culture d'urbanité. C'est-à-dire s'attacher à son quartier et exprimer ouvertement sa citadinité et sa citoyenneté. On est, actuellement, loin de revendiquer la dégradation d'un jardin public ou l'atteinte à un emplacement réservé à un équipement d'intérêt général. Cependant, ce sont ces composantes urbaines qui rendent la ville hospitalière pour ses habitants. D'ordinaire, les revendications sociales portent sur la cherté du coût de la vie, l'insécurité, voire les libertés publiques, il n'est pas de coutume de se soulever contre un parti d'aménagement jugé déséquilibré ou arbitraire. Les valeurs de l'espace ne font pas partie des dossiers revendicatifs habituels.

Les espaces dédiés aux logements et à l'accroissement du capital ne manquent pas alors que les portions réservées aux loisirs, source d'émotion agréable, sont de plus en plus rares. Ce constat a longuement défrayé la chronique, mais la planification urbaine s'ingénie peu à assurer l'efficacité urbanistique à travers le consensus des habitants. L'espace public ne peut être introverti si les citoyens sont associés à son façonnement et initiés à la reconnaissance de son unité de voisinage.

Dans cet état d'esprit, l'espace s'érige d'une manière différentielle à un bien commun ou à une propriété en indivision dont les parties indivises sont notamment les installations publiques, les espaces libres, les aires d'agrément, de sport et de circulation.

Une esplanade contenant des séquences vertes, un arbre, un palmier, une plante florale permettent à la population de retrouver son apaisement psychique et spirituel. Un parc n'est pas une simple aire de délasserment, d'évasion ou de sport, mais il constitue profondément un droit de l'homme lié à son développement et à sa socialisation. Tout espace vert pourrait être une échappatoire permettant à l'individu de se libérer de l'ennui à la fois physique et mental, de stimuler ses facultés et de bénéficier d'un temps social. La sociologie des loisirs offre une littérature riche en la matière.

Il va sans dire que l'espace vert est l'un des supports indispensables à la pratique des activités sociales, culturelles, ludiques, sportives et touristiques. Il est donc

inadmissible de bétonner de tels supports pour des considérations « réglementaires » ou complaisantes à l'égard du pouvoir économique, notamment immobilier et foncier.

La conception consciencieuse ne tolère pas les distances sociales et spatiales excessives. Si elle ne peut porter remède aux inégalités sociales, elle pourrait apaiser leur intensité et surtout favoriser les valeurs d'usage au diapason du principe de cohésion.

La concentration des paupérisées dans des marges « urbaines » aussi bien que le regroupement des aisés dans des portions de la ville entraînent des valeurs d'usage disparates et iniques. La répartition des constituants de la ville doit « s'étendre à la valeur d'usage collective de l'espace urbain, entendue non seulement comme l'accès à des services, mais comme la jouissance de ses propres qualités pratiques et symboliques »¹². Satisfaire les besoins socio-collectifs et culturels de la population revient à rendre l'espace à la société.

3. LE DROIT A LA VILLE OU COMMENT RENDRE LA VILLE AUX CITOYENS :

Rendre la ville aux personnes vulnérables est une priorité, autant dire que rendre la ville à tous ses habitants représente un enjeu fondamental qui pourrait traduire le droit à la vie communautaire en ville.

3.1. Rendre la ville aux personnes vulnérables :

« Le Maroc est atteint d'une angoisse collective »¹³, la piste pour s'en débarrasser serait évidemment la sécurité, l'emploi, le logement, l'infrastructure de base, les équipements socio-collectifs mais également les espaces publics cohésifs qui ne transgressent pas les droits des personnes vulnérables, à savoir la femme, les enfants, les personnes âgées et les personnes à mobilité réduite.

Les femmes victimes de violences dans les lieux publics des villes marocaines appartiennent à toutes les tranches d'âge et toutes les catégories sociales. Sur une population de 5,7 millions de femmes âgées de 18 à 64 ans, 2,3 millions, soit 40,6%

¹² Christian Devillers : Y-a-t-il un projet dans la ville ? In a Jean-Claude Driant (sous la direction de) : Habitat et villes, l'avenir en jeu, éditions l'harmattan, p.30.

¹³ Ali Sedjari : L'Etat contre la ville ? In Ali Sedjari (sous la direction de) : Le devenir de la ville, l'harmattan-GRET, 1999, p.103.

ont été victimes au moins une fois d'un acte de violence, sous une forme ou une autre, dans un espace public de leur ville durant les douze mois précédant l'enquête réalisée en 2009 par le Haut-commissariat au plan. Les atteintes à la liberté individuelle et les violences sexuelles, dans les espaces publics, non compris le harcèlement sans attouchement, touchent respectivement 4,5% et 3,9% des femmes en milieu urbain¹⁴.

La ville tourne le dos aux personnes vulnérables. L'Etat et les collectivités territoriales doivent rendre l'espace public aux femmes et aux autres personnes sensibles, promouvoir le sens civique dans la ville, à travers leur insertion dans l'élaboration de toute vision de développement urbain. La finalité étant de booster l'évolution des mentalités et des normes socioculturelles.

Il incombe aux pouvoirs publics de miser davantage sur la sécurité publique comme préalable à la ville intégrative et de prendre des mesures correctives et d'accompagnement pour relever de tels défis. A titre indicatif, on peut imposer le travail communautaire et le bénévolat aux élèves et étudiants et les impliquer dans des projets au profit de leurs quartiers, villes et territoires dans un essai de leur inculquer les valeurs de vivre ensemble.

Il serait convenable de repenser et de ré-hiérarchiser certains principes susceptibles de faciliter la réflexion tant sur les formes urbaines que sur l'usage de l'espace. Les clefs à même de combiner la matérialité de l'urbain et la société, de les déverrouiller et de les explorer comme unités de conception constituent un préalable à la méthode qui serait à même de rendre la ville à ses habitants.

Si l'urbanisme est un moule qui façonne les projets de société, c'est à travers ces éléments urbains qu'on inculque à l'homme les tempéraments d'extraversion ou d'enfermement, de pacification ou d'agressivité, d'initiative ou d'engourdissement, de bien-être ou d'angoisse, etc. Les composantes de l'espace public influent sur l'allure comportementale de l'individu, c'est pourquoi on ne peut sacrifier les facteurs

¹⁴ HCP vient de dévoiler en 2017 les conclusions de son enquête nationale sur la prévalence de la violence à l'égard des femmes réalisé en 2009. Cet enquête a révélé que la majorité des auteurs des violences dans les espaces publics urbains sont jeunes ne dépassant pas 35 ans et il en est de même des victimes de ces violences, et que la majorité des victimes (67,6%) parlent de la violence subie dans ces espaces, le plus souvent, à un membre de la famille.

d'équilibre, d'intégration et de floraison de la personnalité à des considérations banales.

Par ailleurs, les documents ordinaires d'urbanisme prédéfinissent les réalités à venir sans mettre foncièrement les partis pris dans un cadre d'incertitude. François Ascher propose d'abandonner la planification urbaine standard au profit du management stratégique urbain en s'appuyant sur « des démarches plus réflexives, adaptées à une société complexe et à un avenir incertain »¹⁵. Ledit management urbain intègre la difficulté croissante de réduire les incertitudes et les aléas d'une société ouverte et complexe.

Une place publique peut exprimer des valeurs culturelles, à travers sa minéralité, ses statues, ses repères et son mobilier dédiée à tous les usagers y compris les personnes vulnérables. Une rue est susceptible d'assurer des fonctions diverses et simultanées: la circulation, le commerce voire la distraction si elle renferme des charges symboliques ou abrite des activités procurant du plaisir à tous les habitants. Cette extraversion requiert une culture soutenue de l'urbanité reflétant un environnement sociopolitique largement démocratisé.

Cette réflexion exprime l'intérêt de renouer avec les valeurs de la ville tolérable et ouverte afin de faire intégrer à l'espace urbain sa chaleur humaine et son rayonnement culturel. L'objectif étant de faire renaître les valeurs de la cohérence et de l'intégration à travers une conception spatiale susceptible de susciter une urbanisation sociale. Faut-il rendre à l'habitant sa manière d'être à travers la valorisation de l'identité concrète de l'espace qui ne se veut pas être un simple paraître urbanistique ou architectural.

3.2. *Rendre la ville à ses habitants :*

La perception des espaces publics en général et de la voirie en particulier constitue un domaine problématique. Jusqu'à présent, aucune norme n'est établie pour permettre de dimensionner une voie d'une manière juste et mesurée. Les densités urbaines, le taux de motorisation, les fonctions de l'espace et les usages changent alors que la trame viaire réalisée reste immuable et peut devenir inappropriée.

¹⁵ François Ascher : Les nouveaux principes de l'urbanisme, éditions de l'aube, 2001, p.79.

Une autre difficulté réside dans la manière de percevoir les emprises réservées à la voirie et les emplacements destinés aux espaces publics. Aucun argument de nature économique ou démographique ne permet de définir par exemple la rentabilité d'une voie et la durabilité de son rôle.

Habituellement, de tels éléments de conception sont définis empiriquement suivant des considérations techniques et financières. Si la question du dimensionnement ne peut s'appuyer incontestablement sur un optimum économique et socio spatial, il n'en demeure pas moins qu'on devrait voir grand et large au moment de la fixation des emprises des voies, des espaces publics et des équipements socio-collectifs dans un document d'urbanisme.

A l'occasion de chaque projet de planification urbaine, il serait pertinent de mener une réflexion sur la nature, la grandeur et la localisation de chaque composante de circulation, de loisirs, d'activités, etc. Quoiqu'il en soit, il serait aberrant de se référer à des listes de besoins ordinaires, standardisés dans une grille normative sachant que le dogme de l'homme-type ayant des besoins uniformes, en tous lieux et en tous temps, est largement dépassé.

Pour rendre la ville à ses habitants, il serait plus commode d'opter pour un système de voirie ramifié et hiérarchisé selon quatre niveaux¹⁶. Chaque niveau constitue un sous-réseau dans le système global de voirie, de manière à réduire les déplacements selon une interprétation systémique associant la localisation judicieuse des équipements et des activités avec la mixité fonctionnelle des quartiers.

La réinvention de l'espace public s'avère nécessaire. La place publique est à remettre au cœur de la conception urbanistique comme lieu de réjouissances, de revendications et d'activités. Le jardin public, la rue voire tous les espaces libres méritent d'être ré-explorés suivant une nouvelle approche les considérant non pas comme des entités monofonctionnelles mais plutôt comme des lieux d'expression de la citoyenneté et des libertés publiques symbolisant les valeurs de la démocratie.

¹⁶ Le premier niveau désigne les grandes voies structurantes de 80 mètres d'emprise et plus ; le deuxième niveau se compose des voies d'interconnexion et de liaison entre les quartiers de la ville avec des emprises de 40 à 70 mètres ; le troisième niveau correspond à des largeurs supérieures ou égales à 15 mètres et inférieures à 40 mètres ; quant au dernier niveau, il désigne les rues et passages situés à l'intérieur des unités de voisinages ou espaces de commerce et dédiés exclusivement à la marche piétonne.

Dans cette optique, la place publique deviendrait une aire dynamique et polyfonctionnelle et un support d'une multitude d'ambiances. Elle serait à la fois reflet et vecteur d'identité, de sociabilité et d'animation économique traduisant les dimensions civique, sociale et historique du site. Autrement dit, c'est un moyen d'articulation des composantes naturelles, minérales et culturelles de la ville.

Doit-on avancer également que, selon cette logique, l'ensemble des places est perçu comme un système global constituant une armature cohérente qui organise la ville et consacre l'unité de cette dernière. Cette réflexion est animée par l'ambition de transformer des portions géographiques en véritables espaces de vie, de qualité, bien articulés et suffisamment ouverts.

Dans le contexte national, la crise de l'espace public est pour l'essentiel une crise non pas de conception technique mais surtout d'idéologies, de pratiques aussi bien institutionnelles que sociales. Elle relève donc de l'action publique. Admettre que la consommation d'un espace public soit au profit de l'initiative et de l'intérêt privés ; fermer un jardin public le soir ou le clôturer par des barreaux de fer découlent d'une idéologie sécuritaire qui dénote le primat de l'enfermement sur le droit du citoyen de jouir des possibilités de détente et d'épanouissement.

Le décroisement de l'espace passe inéluctablement par l'abolition du zonage excessif en faisant recours à la mixité urbaine et fonctionnelle dans les différentes unités de l'espace urbain. Il est bien certain que les niveaux sociaux sont multiples, les styles de vie sont différents et les besoins sont aussi divers que contrastés. C'est au niveau de la planification urbaine qu'on peut définir les types et les standings d'habitat à prévoir et à entremêler pour éviter toute ségrégation socio-spatiale.

La réduction de la distance spatiale entre les différentes couches sociales peut se faire à travers l'articulation des séquences urbaines et des espaces publics au niveau de chaque quartier et de chaque secteur. La ventilation entre l'habitat aisé et le logement social serait une soupape socio-spatiale. Le dosage, ici, est une question primordiale pour éviter les colorations sociales négatives qui risqueraient de souiller le quartier.

Toujours est-il qu'il y aurait en tout temps un habitat des pauvres, des plus pauvres, et un autre des riches et des plus riches, mais grâce à une conception urbanistique

pondérée, il y aurait constamment des astuces de spatialisation et de raccordement en mesure d'estomper le clivage social qui relève plus de la perception que de la morphologie urbaine. La valeur d'usage et la valeur symbolique comptent beaucoup dans la construction de l'image du lieu. C'est ainsi que la répartition des équipements collectifs, des espaces publics, des repères identitaires, détermine la qualité du quartier et donne aux habitants le sentiment de la dignité, le droit à la ville. Vivre dans un environnement urbain décent constitue un facteur profond de l'insertion et la citoyenneté.

A côté de la diversification de l'habitat, la répartition équilibrée de l'offre de logements ainsi que la ventilation des équipements et espaces publics, il faut arrêter des normes à observer dans la composition urbaine escomptée.

Si tant est que la mixité urbaine et sociale devrait se traduire à l'échelle de l'unité de base, le quartier, comment assurer à ce niveau la mixité fonctionnelle ? Chaque quartier doit jouir de la proximité entre autres, d'un ou plusieurs centres commerciaux, places, jardins, bibliothèques, aires de jeux, terrains de sport. Ces établissements d'attraction polarisent les espaces d'échange et de relations comme ils développent des centralités. Mais, pour promouvoir un espace donné, il faut bien articuler l'habitat et l'emploi comme bassins interdépendants. Les structures destinées à l'enseignement, au commerce, voire à l'administration peuvent se spatialiser facilement dans un quartier.

Au-delà des formes matérielles, il importe de faire ressortir les différentes représentations individuelles et collectives qui révèlent les façons de percevoir les éléments urbains. L'intellectuel, l'artiste, le soldat, l'ouvrier, le chômeur n'ont pas les mêmes perceptions vis-à-vis d'un centre. En sus, l'espace n'est jamais synchrone avec lui-même, il appartient à des générations différentes ayant des conduites, des choix et des grilles d'interprétation tant divers que divergents. Il n'y a pas de centre pour tous les groupes sociaux et toutes les tranches d'âges. De même, « le jour n'a pas le même centre que la nuit. Les lieux du travail, de la consommation et des loisirs, les dépendances administratives, les appartenances religieuses et les préférences

culturelles dessinent pour chaque groupe un centre particulier »¹⁷. La recherche de l'efficacité et de la qualité requiert, chaque fois, une attention à part entière.

Références bibliographiques :

- Mémoire économique, publié par la banque mondiale en 2017 sur le Maroc à l'horizon 2040 : capital immatériel et les voies de l'émergence économique
- BAD, OCDE et PNUD : Perspectives économiques en Afrique 2016, Villes durables et transformation structurelle, Éditions OCDE, 2016
- Yves Grafmeyer : Sociologie urbaine, Armand Colin, 2006
- François Ascher : Les nouveaux principes de l'urbanisme, éditions de l'aube, 2001.
- Sedjari : L'Etat contre la ville ? In Ali Sedjari (sous la direction de) : Le devenir de la ville, l'harmattan-GRET, 1999
- Claude Chaline : Les politiques de la ville, PUF, 1997
- http://www.hcp.ma/Population-du-Maroc-par-annee-civile-en-milliers-et-au-milieu-de-l-annee-par-milieu-de-residence-1960-2050_a677.html
- <http://www.banquemonddiale.org/fr/country/morocco/publication/morocco-economic-memorandum-2017>

¹⁷ Philippe Panerai, Jean-Charles Depaule et Marcelle Demorgon : Analyse urbaine, Editions Parenthèses, 1999, p.139.